

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3881)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 448

présenté par
Mme Grandjean et Mme Parmentier-Lecocq

ARTICLE 25

À l'alinéa 6, après le mot :

« sur »,

insérer les mots :

« les référentiels et les principes guidant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.